



cerexagri

 United Phosphorus Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC

Page :1/5

N°: 058-05

Version : 2.02

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 02/05/2000

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

| | |
|---------------------------------------|--|
| NOM COMMERCIAL | BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC |
| TYPE DE PRODUIT ET USAGE | FONGICIDE |
| RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE | Cerexagri s.a.s. 1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France) TEL.(33)1.30.81.73.00 -FAX (33)1.30.81.72.50 |
| N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE (*) | CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322 |

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

| | |
|----------------------|---|
| Type de formulation | WG - granulés à disperser dans l'eau. |
| Matière(s) active(s) | BOUILLIE BORDELAISE (Cuivre métal 20%) |
| Numéro CAS | 8011-63-0 |
| Classification CE | BOUILLIE BORDELAISE : N, Xn ; R20, R41, R50/53 (Classement proposé dans le dossier européen - liste 3A) |

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---------------------------------------|---|
| Effets dangereux pour la santé | Irritant pour les yeux |
| Effets dangereux pour l'environnement | Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

4 PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------|--|
| INHALATION | Amener la victime à l'air libre. |
| CONTACT AVEC LA PEAU | Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. |
| CONTACT AVEC LES YEUX | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste. |
| INGESTION | En cas de troubles, consulter un médecin. |
| INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN | Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique. |

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| - | Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
|---|---|

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|----------------------------------|--|
| PRECAUTIONS INDIVIDUELLES | Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT | Arrêter la fuite éventuelle. Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts. |

Cerexagri s.a.s.

Quick-FDS [15381-52755-23549-019737] - 2010-02-09 - 14:39:16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : **BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC**

Page :2/5

N°: 058-05

Version : 2.02

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 02/05/2000

METHODES DE NETTOYAGE

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Ne pas générer de poussières par effets mécaniques.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

STOCKAGE

Entreposer dans un lieu sec et frais. (40°C max.)
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

PARAMETRES DE CONTROLE

Valeurs limites d'exposition

VME (poussières) = 10 mg/m³

Protection respiratoire

Porter un masque anti-poussières approprié.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux et du visage.

MESURES D'HYGIENE

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Changer de vêtements dès qu'ils sont imprégnés de produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C

Solide
Microgranules

COULEUR

Verte

MASSE VOLUMIQUE APPARENTE

900 - 1100 kg/m³

PRESSION DE VAPEUR

Négligeable.

POINT D'ECLAIR

Non applicable

INFLAMMABILITE

N'est pas facilement inflammable (selon le test A10).

PROPRIETES EXPLOSIVES

Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.

PROPRIETES COMBURANTES

Non comburant (selon le test A17)

SOLUBILITE DANS L'EAU

Dispersible

pH dans l'eau distillée

7 (dispersion à 1%)

10 STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS INCOMPATIBLES

Acides forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO₄Ca, H₂O.

REACTIONS DANGEREUSES

Aucune dans des conditions normales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : **BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC**

Page :3/5

N°: 058-05

Version : 2.02

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 02/05/2000

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUË

Ingestion DL50/Voie orale/rat > 2000 mg/kg
Contact avec la peau DL50/Voie cutanée/rat > 4000 mg/kg

EFFETS LOCAUX

Contact avec la peau Non irritant (lapin)
Contact avec les yeux Irritant (lapin)

SENSIBILISATION

Contact avec la peau Non sensibilisant cutané (cobaye).

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë Pas de donnée sur la formulation

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS

Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.
Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR

Classe 9 ; Groupe d'emballage III ; Etiquette 9

Désignation de transport terrestre (ADR)

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (PRODUIT CUPRIQUE), 9, UN 3077, III

Code IMO-IMDG

Classe 9 : étiquette 9 + marque "Polluant marin"
Groupe d'emballage III

Désignation de Transport (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COPPER BASED PRODUCT), class 9, UN 3077, PG III, MARINE POLLUTANT

OACI/IATA

Classe 9 - groupe d'emb. III - étiquette 9 - Packing instruction 911

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FRANCE

Homologation n° 9800474 du 01/10/1998

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Symbole(s)

Xi : Irritant

Phrases de risque

R 36 : Irritant pour les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC

Page :4/5

N°: 058-05

Version : 2.02

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 02/05/2000

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 45 :En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

REGLEMENTATION ICPE :

Rubrique 1172 (selon décret n°2005-989 du 10 août 2005)

PROPOSITION DE CLASSEMENT DE CEREXAGRI s.a. SELON LA DIRECTIVE 99/45/UE EN TENANT COMPTE DE LA 29ème ADAPTATION DE LA DIRECTIVE 67/548/UE

Symbole(s)

N : Dangereux pour l'environnement
Xi : Irritant

Phrases de risque

R 36 :Irritant pour les yeux.
R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 26 :En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29/35 :Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

Libellé des phrases R

R 20 :Nocif par inhalation.
R 41 :Risque de lésions oculaires graves.

-

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.
Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.
Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC

Page :5/5

N°: 058-05

Version : 2.02

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 02/05/2000

sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin du document.

Nombre de pages :5